

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/11/176

Objet : 176 - Marché n° VN25044 Vérification des ascenseurs et appareils de levage de Vire Normandie

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par l'entreprise APAVE EXPLOITATION FRANCE

Décide

De signer le marché n° VN25044 Vérification des ascenseurs et appareils de levage de Vire Normandie avec l'entreprise APAVE EXPLOITATION France, SIRET 903 869 618 001 03, domicilié au 5 rue d'Atalante 14200 Hérouville Saint Clair.

Le montant global sur 4 ans de la prestation est fixé à 9 897.00 € HT.

Il est décomposé comme suit :

	Montant HT
Année 2026	4 119.00 €
Année 2027	1 926.00 €
Année 2028	1 926.00 €
Année 2029	1 926.00 €

L'exécution des prestations débute à compter du 01/01/2026.

Le marché est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Fait à Vire Normandie, le 27 novembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251201-176-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2025
Publication : 01/12/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Décision du Maire n°2025/11/176 du 27 novembre 2025

